

Le service public de l'énergie en Haute-Garonne



Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) est un établissement public local composé de 585 communes et de la métropole. Le SDEHG est un outil de mutualisation à l'échelle départementale rendant l'accès à l'énergie et à la transition énergétique plus efficace et égalitaire pour nos collectivités et nos concitoyens.

Organiser le service public local de l'électricité	p2
Développer et rénover le réseau d'éclairage public	p3
Accompagner les territoires dans leur transition énergétique	p3
Les outils à votre disposition	p4
Le SDEHG à votre écoute	p4

Organiser le service public local de l'électricité

Le SDEHG organise le service public de distribution d'électricité sur le territoire de la Haute-Garonne, hors Toulouse, Cazères, Martres-Tolosane et Miramont-de-Comminges qui disposent de régies d'électricité. Dans le cadre d'un cahier des charges de concession, le SDEHG confie la gestion de son réseau à Enedis, concessionnaire. Le SDEHG assure le contrôle de la bonne application des dispositions du cahier des charges par Enedis. Le SDEHG et Enedis investissent ensemble pour le développement et l'amélioration des réseaux.

La concession du SDEHG en chiffres

- 540 092 clients
- 14 553 km de réseau basse tension (BT)
- 10 193 km de réseau moyenne tension (HTA)



Améliorer la qualité de l'électricité

Le SDEHG réalise des opérations de renforcement du réseau électrique basse tension sur les communes rurales du département, le restant du territoire relevant de la maîtrise d'ouvrage d'Enedis. Ces opérations permettent d'augmenter la capacité des réseaux électriques et ainsi améliorer la qualité de l'alimentation en électricité des abonnés.

Prise en charge à 100% par le SDEHG

Le SDEHG prend en charge la totalité du coût des travaux de renforcement des réseaux grâce aux aides du Fonds d'amortissement des charges d'électrification.

Intégrer les réseaux dans l'environnement

Les effacements des réseaux ont pour objet l'intégration des réseaux aériens dans l'environnement. Ils participent à l'embellissement des communes en résorbant, au sein du patrimoine urbain et rural, les ouvrages construits sur des poteaux disgracieux. Ces opérations contribuent également à l'amélioration de la qualité du réseau électrique et au renouvellement des installations d'éclairage public vétustes.

Prise en charge de 80 à 90% par le SDEHG

Le SDEHG prend en charge 80% du montant HT des travaux d'effacement pour les communes de plus de 500 habitants et 90% pour celles de moins de 500 habitants, dans la limite d'un plafond annuel de travaux de 85 000 € HT.

Raccorder les nouveaux usagers

Les raccordements permettent l'alimentation en électricité des nouvelles habitations et des nouveaux équipements publics. Le SDEHG réalise les raccordements des consommateurs d'électricité pour les puissances inférieures à 250 kVA sur le territoire des communes rurales ainsi que les équipements communaux. Le raccordement des autres installations est réalisé par Enedis.

Prise en charge à 40% par le SDEHG

Le SDEHG prend en charge 40% du coût des travaux de raccordement des usagers et 70% pour les équipements communaux.

Développer et rénover le réseau d'éclairage public

Le SDEHG réalise, pour le compte des communes de la Haute-Garonne, la maintenance et les travaux d'investissement nécessaires pour un éclairage public performant et respectueux de l'environnement.

Le SDEHG propose plusieurs programmes de rénovation de l'éclairage public, adaptés aux différents besoins des communes, dont le **programme LED++** qui consiste à remplacer les luminaires vétustes par des appareils à LEDS optimisés en garantissant à la commune une réduction d'au moins 10% de ses dépenses de fourniture d'électricité pour les points lumineux rénovés, après prise en compte de l'annuité d'investissement correspondant aux travaux. Déployé à l'échelle de la Haute-Garonne, ce nouveau concept de rénovation offre une réelle solution alternative aux communes pour atténuer les hausses du prix de l'électricité.

Le SDEHG réalise également des travaux d'éclairage connexes (feux tricolores, éclairage de terrains de sport non couverts...).

Le parc d'éclairage public en chiffres

- 255 000 points lumineux
- 12 300 coffrets de commande
- 273 feux de signalisation



Financement différencié selon les programmes.

Pour les opérations lourdes de rénovation nécessitant des travaux de génie civil, 50% du montant HT des travaux inscrit au programme est pris en charge par le SDEHG.

Accompagner les territoires dans leur transition énergétique

Le SDEHG accompagne les communes dans la mise en place d'actions favorisant les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Les projets de transition énergétique

Le SDEHG accompagne les communes pour le développement des énergies renouvelables et la rénovation de leur patrimoine bâti : installations photovoltaïques, réseaux de chaleur et de froid, diagnostics énergétiques, etc. Par ailleurs, un programme spécifique est proposé aux communes pour la mise en place d'ombrières photovoltaïques en autoconsommation.

Les infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Le SDEHG propose un service de recharge de véhicules électriques composé de 108 bornes réparties sur le département. Chaque borne est équipée de 2 points de charge et permet une recharge de type accéléré (22 kVA).

L'achat groupé d'électricité

Le SDEHG organise un groupement de commandes pour l'achat d'électricité au bénéfice des communes pour réduire les coûts et le temps consacrés aux procédures de passation des marchés publics.

La coordination des actions locales de transition énergétique

Le SDEHG est garant de la gouvernance de la Commission Consultative de l'Énergie qui articule les projets des intercommunalités avec les compétences du Syndicat d'énergie pour une mise en œuvre optimisée de la politique énergétique locale.

Les outils à votre disposition

Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des services proposés aux communes, le SDEHG développe des outils numériques permettant de suivre l'avancement des projets en cours et de gérer l'éclairage public.



La cartographie des réseaux

Accessible via www.sdehg.fr, la cartographie des réseaux d'éclairage public et d'électricité permet aux communes de déclarer des pannes d'éclairage public, de consulter le positionnement des réseaux et d'éditer des plans.



L'outil de suivi des projets en cours

Accessible via www.sdehg.fr, l'outil de suivi des projets en cours propose aux communes d'accéder aux informations relatives à l'avancement de leurs projets, qu'il s'agisse de travaux sur l'éclairage public, sur le réseau de distribution d'électricité ou sur des projets de transition énergétique.



L'application « SDEHG Éclairage public »

L'application mobile est disponible en téléchargement gratuit sur Google Play et App Store. Elle permet de déclarer une panne sur le réseau d'éclairage public au pied du lampadaire concerné.

Le SDEHG à votre écoute

Le Président, les membres du Bureau et les équipes du SDEHG sont à votre écoute au quotidien. Les différentes rencontres organisées tout au long de l'année et les permanences sur le territoire permettent d'entretenir une relation de proximité avec tous les élus.

Les rencontres

- Les réunions du Comité Syndical composé des délégués des Commissions Territoriales et de la métropole.
- Les réunions des Commissions Territoriales composées des représentants des communes.
- Les rencontres au siège du Syndicat à Toulouse, ou bien à Saint-Gaudens, lors des permanences organisées régulièrement pour rester au plus près des besoins des différents territoires.
- Les rencontres quotidiennes avec les services du SDEHG en mairie ou sur le terrain.
- Les réunions de la Commission Consultative de l'Énergie auxquelles sont conviés les membres de ladite Commission et les maires.

Les points de contact

- par téléphone : 05 34 31 15 00
- par mail : contact@sdehg.fr
- sur internet : www.sdehg.fr
- sur LinkedIn
- par courrier :
SDEHG
9 rue des 3 Banquets - CS 58021
31080 Toulouse Cedex 6